

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 01/06/2026 - B2026/028633 - 2009 B 01141 - 510 970 510 - EUROPE 69
CONSTRUCTION

1

BILAN - ACTIF

N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : SARL EUROPE 69 CONSTRUCTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 84 RUE PAUL ET MARC BARBEZAT		69150 DECINES CHARPIEU	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 5 1 0 9 7 0 5 1 0 0 0 0 1 0		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 13 11 22 02 25	
		N-1 13 11 22 02 24	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial		AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)		AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	
Participations		CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	
Immobilisations		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL EUROPE 69 CONSTRUCTION

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :21.....500.....)	DA	21 500	21 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 100	2 100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	314 442	285 725
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	15 127	28 716
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	353 169	338 042
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 326	29 666
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	80 844	223 312
	Dettes fiscales et sociales	DY	33 378	73 671
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	33 586	34 330
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	152 134	360 980
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	505 303	699 022
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	152 134	360 980
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL EUROPE 69 CONSTRUCTION

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	{	Biens*	FD		FE	
				Services*	FG	691 146	FH
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	691 146	FK		FL	691 146 940 206
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	5 500 2 000
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	
	Autres produits (1) (11)					FQ	305
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	696 951 942 206
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS
Variation de stock (marchandises)*					FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	257 405 242 325	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	222 (607)	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	236 239 498 795	
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 286 3 443	
Salaires et traitements*					FY	114 604 101 360	
Cotisations sociales (10)					FZ	37 968 32 073	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		{	Sur immo.	- dotations aux amortissements* (14)		GA	28 589 29 626
				- dotations aux dépréciations		GB	
				Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*		GC	
				Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
Autres charges (12)					GE	92 0	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	678 405 907 015	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	18 545 35 191	
opérations et communs		Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	749 1 408
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	749 1 408
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(749) (1 408)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	17 796 33 783	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 008002 en Euros

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepet Quadra

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

Désignation de l'entreprise : SARL EUROPE 69 CONSTRUCTION				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)				HD			
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)				HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	2 669	5 067	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	696 951	942 206	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	681 823	913 490	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	15 127	28 716	
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO			
(2) Dont { produits de locations immobilières				HY			
{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG			
(3) Dont { - Crédit bail mobilier *				HP	5 915	6 647	
{ - Crédit bail immobilier				HQ			
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH			
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				IJ			
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK			
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G I)				HX			
Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				RC			
(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD			
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5				A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4			
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles				A8			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11							
dont cotisations Madelin A10							
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

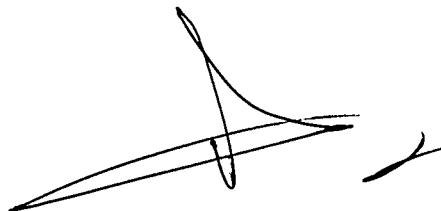
Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

*Certifié conforme à l'original
La gérance*



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Numéraire	215.0000	100			100

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels
(PCG Art. 831-2/13)

SARL EUROPE 69 CONSTRUCTION

Société à responsabilité limitée au capital de 21 500 euros

Siège social : 84 rue Paul et Marc Barbezat 69150 DECINES CHARPIEU
510 970 510 RCS LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 AVRIL 2026

**L'an deux mille vingt-six
le 24 avril à 16 heures,**

Les associés de la Société EUROPE 69 CONSTRUCTION, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 21 500 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents :

- Monsieur KOCAMAZ Umut, propriétaire de	50 parts
- Madame KOCAMAZ Nigmet, propriétaire de	50 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social	100 parts
---	------------------

L'Assemblée est présidée par Monsieur KOCAMAZ Umut, gérant-associé.

Le président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de la Gérance et présentation des Comptes et du Bilan de l'exercice social **clos au 31 décembre 2025**,
- Approbation des Comptes et Quitus à la gérance,
- Affectation du Résultat,
- Approbation de la rémunération allouée à la gérance.

Lecture est donnée du rapport de la gérance, puis la discussion est ouverte. Après un large échange de vues et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice **clos au 31 décembre 2025** et entendu le rapport de gestion, approuve lesdits comptes et donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Umut *Nigmet*

DEUXIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter le Résultat bénéficiaire de l'exercice de 15 127.29 euros

- en réserve légale, euros,.....	0
- en autres réserves, euros	15 127.29
- en report à nouveau, euros	0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Il est précisé, conformément à la loi qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

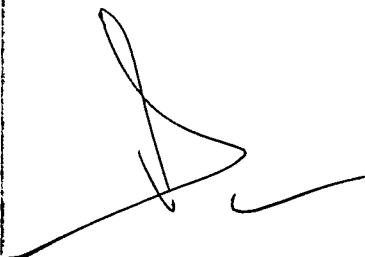
La Collectivité des associés, approuve la rémunération allouée à la gérance soit 34 857.94 euros bruts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés présents.

Mr KOCAMAZ Umut



Mme KOCAMAZ Nigmet

